

# MAURITANIE



Rapport annuel 2025

## Transparence de la gestion des pêches



# CONTENU

Introduction	1
Évaluation annuelle de la transparence	4
Rapport du Groupe multipartite national	12

## À propos de ce rapport

Le Rapport annuel 2025 sur la transparence dans la gestion des pêches en Mauritanie est une publication conjointe du Groupe multipartite national (GMN) de la Mauritanie et du Secrétariat international de la FITI .

Il comprend une évaluation de la transparence dans le secteur des pêches ainsi que des recommandations visant à améliorer la transparence et la participation des parties prenantes dans le secteur des pêches de la Mauritanie.

L'évaluation de la transparence concernant les informations sur la gestion des pêches maritimes en Mauritanie a été réalisée pour l'année civile 2024, sur une période de cinq mois (juillet - novembre 2025). Elle a été préparée par un consultant indépendant, Dr Moustapha KÉBÉ, sous la supervision et la responsabilité du Secrétariat international de la FITI.

Les résultats préliminaires de cette évaluation ont été présentés au GMN de la Mauritanie lors d'une réunion de validation tenue en décembre 2025.

Toutes les informations étaient considérées comme exactes en décembre 2025. Néanmoins, le Secrétariat international de la FITI ne peut être tenu responsable des conséquences liées à l'utilisation de cette évaluation ou de son contenu.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes et institutions qui ont contribué aux différentes étapes de la recherche et de la préparation de ce rapport.

# INTRODUCTION

Ce rapport marque la septième année depuis que la Mauritanie a entamé la mise en œuvre du Standard FiTI. Au cours de cette période, le pays a réalisé des progrès substantiels et demeure aujourd'hui l'un des premiers États côtiers africains engagés de manière régulière dans la publication d'informations sur la gestion de ses pêcheries. Les autorités nationales manifestent une volonté affirmée d'améliorer l'accès du public à des informations fiables, actualisées et accessibles sur leurs sites officiels, afin de renforcer le débat public sur la gouvernance des ressources halieutiques.

Les informations publiées sont régulièrement mises à jour, principalement sur les sites du Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires (MPIMP), de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), du Groupe multipartite national (GMN) de la FiTI de la Mauritanie, du Ministère des Finances et de l'Agence Nationale des Statistiques et de l'Analyse Démographique et Économique (ANSADE).

Le Système national d'information sur les pêches, actuellement en cours de développement, notamment à travers la Direction de l'Aménagement des Ressources et des Études (DARE), ainsi que les différentes statistiques officielles publiées, sont validés chaque année lors des réunions du Comité technique sur les statistiques des pêches (CTS).

L'évaluation des douze (12) domaines thématiques du Standard FiTI pour l'année 2024 montre que la Mauritanie a satisfait aux attentes dans plusieurs domaines. Toutefois, certaines exigences importantes demeurent partiellement satisfaites, notamment celles relatives aux informations détaillées sur les importations et les exportations, les débarquements et transbordements, ainsi que sur les infractions graves.

La publication d'informations sur certains sujets reste un défi, notamment l'harmonisation des données relatives aux paiements publiées dans le rapport du CTS et la Loi de finances, la ventilation des captures par espèces, ainsi que la désagrégation des emplois du sous-secteur post-capture par sexe. De même, la connaissance de l'emploi informel, des salaires et des rejets en mer demeure lacunaire, en raison notamment du coût élevé des enquêtes nécessaires à leur collecte.

Comme dans d'autres pays, la Mauritanie fait face à des difficultés liées aux délais de publication. À titre d'exemple, le rapport statistique de l'Observatoire Économique et Social (OESP) est souvent rendu public avec plus d'un an de décalage.

Malgré ces défis, des progrès notables sont observés, notamment :

- l'élargissement et la centralisation de l'accès à l'information, avec la mise en ligne d'un volume croissant de données accessibles sans demande préalable ;
- la disponibilité de plusieurs catégories d'informations auparavant difficiles d'accès, telles que celles relatives au cadre juridique et politique, aux accords de pêche, aux licences et listes de navires autorisés à pêcher, aux revenus tirés de la pêche et aux captures par pavillon ;
- l'amélioration de la régularité et de la mise à jour des publications, réduisant l'écart entre les données publiées et la réalité du terrain. À cet effet, le rapport du CTS validant les données de 2024 a été produit en mars 2025 ;
- des effets positifs sur la gouvernance interne, avec le renforcement des systèmes d'information des administrations et une meilleure coordination interinstitutionnelle. Des acteurs extérieurs au GMN contribuent également à la diffusion des rapports FiTI ;
- la publication, en 2024, de nouveaux rapports analytiques, notamment sur l'emploi dans le secteur, la contribution économique de la pêche et les principaux indicateurs du secteur ;
- la réussite de la deuxième validation de conformité FiTI de la Mauritanie en 2024, avec l'appui du Partenariat Régional pour la Conservation de la Zone Côtière et Marine (PRCM) pour renforcer la préparation du pays.

Enfin, le GMN de la Mauritanie a formulé **quinze (15)** nouvelles recommandations pour l'année 2024, tout en rappelant celles des années précédentes qui demeurent non mises en œuvre.

# À propos du Standard FiTI

Le Standard FiTI (version actuelle 1.1) est le seul cadre internationalement reconnu qui définit quelles informations relatives à la gestion des pêches maritimes doivent être publiées en ligne par les autorités nationales, comment elles peuvent être vérifiées, et comment elles peuvent être utilisées plus efficacement pour éclairer le débat public.

Le Standard FiTI a été élaboré à travers un processus mondial multipartite incluant des gouvernements, des entreprises de pêche industrielle, des représentants de la pêche artisanale, des organisations intergouvernementales ainsi que des organisations de la société civile travaillant sur les questions de pêche et de conservation marine.

Son objectif est de contribuer à la durabilité des pêches maritimes en améliorant l'accessibilité, la crédibilité et l'utilisabilité des informations nationales sur la gestion des pêches.

## Standard FiTI : 12 domaines thématiques de la gestion des pêches maritimes



**1. Lois, règlements et documents officiels de politique des pêches**



**2. Régimes fonciers des pêches**



**3. Accords de pêche avec des États étrangers**



**4. État des ressources halieutiques**



**5. Pêche à grande échelle**



**6. Pêche à petite échelle**



**7. Secteur post-capture et commercialisation des produits de la pêche**



**8. Application des lois sur la pêche**



**9. Normes de travail**



**10. Subventions à la pêche**



**11. Aide officielle au développement**



**12. Propriété effective**

## Principe d'amélioration progressive

Bien que le Standard FiTI applique à tous les pays participants le même Standard, il reconnaît que les autorités nationales peuvent manquer de ressources financières, de technologies, d'expertise ou de personnel pour satisfaire pleinement aux exigences de transparence du Standard FiTI.

Ainsi, les pays ne sont pas tenus de disposer dès le départ de données complètes pour chaque exigence de transparence. Au contraire, les autorités nationales doivent publier les informations dont elles disposent et, lorsque des lacunes importantes existent, démontrer des améliorations au fil du temps.

# ÉVALUATION ANNUELLE DE LA TRANSPARENCE



MAURITANIE

Cette évaluation porte sur la transparence des informations couvrant les 12 domaines thématiques du Standard FiTI pour **l'année civile 2024**.

Pour chaque domaine thématique, l'évaluation examine le statut de plusieurs exigences d'information afin de déterminer leur conformité au Standard.

L'évaluation se concentre exclusivement sur les informations que les autorités nationales de la Mauritanie publient sur les sites web gouvernementaux, ainsi que sur celles publiées dans un Rapport d'information sur les pêches par le Groupe multipartite national FiTI de la Mauritanie.

**Les informations ont été classées selon les quatre catégories suivantes :**



## Informations publiées

S'applique aux informations mises en ligne par les autorités nationales conformément au Standard FiTI.



## Informations non disponibles

S'applique aux informations qui ne sont pas publiées parce que les autorités nationales ne les ont pas encore recueillies ou compilées. Cela peut être dû à des priorités différentes ou à un manque de ressources techniques, financières ou humaines nécessaires pour produire ces informations.



## Informations non divulguées

S'applique aux exigences pour lesquelles les autorités nationales détiennent l'information, mais ne l'ont pas encore rendue publique.



## Informations non applicables

S'applique aux exigences du Standard FiTI qui ne concernent pas le secteur des pêches maritimes du pays.



## Localisation des informations sur les pêches en Mauritanie

Les informations gouvernementales peuvent être consultées à travers le Portail officiel du gouvernement de la Mauritanie, qui sert de point d'accès aux services publics et aux ressources administratives : <https://primature.gov.mr/index.php/fr>

Pour les questions liées aux pêches et au domaine maritime, les informations sont disponibles sur les sites web des autorités nationales compétentes en matière de gestion des pêches, de recherche halieutique et de gouvernance du secteur :

- **Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires (MPIMP) :**  
<https://www.peches.gov.mr/>
- **Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) :**  
<https://www.imrop.mr/>
- **Site web du Groupe multipartite national (GMN - FiTI Mauritanie) :**  
<http://www.fiti-mauritanie.mr>

La principale source d'informations en ligne sur la gestion des pêches maritimes demeure le site du Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires (MPIMP). C'est sur ce site, ainsi que sur les plateformes institutionnelles associées (OESP, IMROP et FiTI-Mauritanie), que se trouvent la majorité des informations examinées dans le cadre de la présente évaluation de la transparence. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site du Ministère des Finances (<https://www.finances.gov.mr/fr>), concernant le budget alloué au MPIMP, ainsi que sur le site de l'Agence Nationale des Statistiques et de l'Analyse Démographique et Économique (ANSADE), qui publie les données sur les exportations et importations de produits halieutiques via l'annuaire du commerce extérieur (<https://ansade.mr/>).

Le site du MPIMP met à disposition un ensemble de contenus relatifs à la gouvernance des pêches, notamment les textes juridiques, les statistiques halieutiques, les rapports du Comité technique scientifique (CTS) ainsi que d'autres documents sectoriels. Les informations relatives aux exportations, aux ventes de produits halieutiques et aux statistiques commerciales associées sont publiées à travers les rapports de l'OESP, accessibles via le site du MPIMP. L'IMROP publie, pour sa part, les informations relatives à la recherche halieutique, notamment les évaluations des stocks et les études scientifiques. Le site web du GMN publie les informations sur le secteur des pêches structurées selon les douze domaines thématiques du Standard FiTI. Il sert également de plateforme pour la diffusion d'informations clés collectées par le GMN et non publiées sur les autres sites gouvernementaux.

Enfin, les autorités mauritaniennes ont engagé plusieurs initiatives visant à moderniser la collecte, la gestion et la diffusion des données halieutiques. À cet effet, la Mauritanie a lancé le développement d'un Système d'information des pêches (SIP), en partenariat avec le projet ISWACA, afin d'améliorer les performances statistiques du système national et d'harmoniser les données pour les rendre plus comparables.

## Informations publiées

Cela s'applique aux informations pour l'année civile 2024 publiées par les autorités mauritaniennes conformément au Standard FiTI.



- Registre en ligne de toutes les lois et réglementations, des documents de politique et de stratégie, et des plans de gestion et d'aménagement des pêches.



- Informations sommaires sur les droits d'usage en pêche commerciale.



- Protocole de l'Accord de pêche avec l'Union européenne (UE)
- Protocole de l'Accord de pêche avec le Sénégal.
- Conventions autorisant les entreprises étrangères à pêcher le thon et les espèces pélagiques.
- Rapports de la réunion du Comité scientifique conjoint de l'Accord de pêche avec l'UE.



- Rapports nationaux sur l'état des stocks de poissons marins, y compris toutes les évaluations scientifiques des stocks réalisées.



- Registre des navires de pêche à grande échelle (*bien qu'il manque certaines caractéristiques des navires, voir ci-dessous*).
- Paiements effectués par les navires pour l'accès aux ressources de la Zone économique exclusive mauritanienne (ZEEM).
- Informations sur le volume des captures dans les eaux mauritaniennes par groupe d'espèces, concessions et État du pavillon du navire.
- Quantités totales de poissons débarquées dans les ports nationaux et transbordées en mer.
- Effort de pêche total pour chaque concession (pêcherie).
- Évaluation de la contribution socio-économique de la pêche (emplois).



- Nombre total de navires de pêche à petite échelle, par concession, nationalité et engin de pêche.
- Nombre total de licences délivrées, ventilé par segment et par concession.
- Nombre total de pêcheurs (tous de sexe masculin).
- Paiements totaux ventilés par type de droit et par segment (pêche artisanale et pêche côtière) et par rubrique.
- Captures totales ventilées par groupe d'espèces et par segment (pêche artisanale et pêche côtière).
- Évaluation de la contribution socio-économique de la pêche (emplois).



- Volume des importations de conserves de poissons.
- Valeur des importations de poissons en conserves, ventilée par pays d'origine.
- Volume des exportations de poisson et de produits de la pêche, ventilé par pays de destination et par type de traitement.
- Nombre de personnes employées dans la pêche commerciale par sous-secteur.
- Nombre estimé de personnes pratiquant la pêche informelle.



- Informations sur les politiques et stratégies nationales en matière d'application de la loi.
- Activités de surveillance des pêches, y compris le nombre total d'inspections et de patrouilles.
- Ressources humaines et financières mobilisées pour les inspections sanitaires par le MPIMP pour l'Office National d'Inspection Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA).
- Ressources financières mobilisées pour la surveillance maritime par le MPIMP pour la Garde Côte Mauritanie (GCM).
- Liste et nombre des infractions de pêche graves et très graves.



- Informations sommaires sur la législation et les procédures du travail applicables aux travailleurs du secteur de la pêche. Ces informations comprennent les autorités chargées de l'application de ces règles, les mécanismes de règlement des griefs et les ressources nationales consacrées à l'application de la législation du travail.
- Nombre total d'infractions liées au travail dans le secteur de la pêche résolues.



- Liste des projets du secteur public liés à la pêche et à la conservation marine financés par des donateurs bilatéraux, multilatéraux et privés, comprenant le budget, les objectifs et les évaluations de certains projets.



- Informations sur l'état de la transparence en matière de propriété effective.

## Informations non disponibles

Cela s'applique aux informations pour l'année civile 2024 qui ne sont pas publiées parce que les autorités mauritaniennes ne les ont pas encore recueillies ou compilées. Cela peut être dû à des priorités différentes ou à un manque de ressources techniques, financières ou humaines nécessaires pour produire ces informations.

Conformément au principe FiTI de « progressif », les pays sont considérés comme conformes au Standard FiTI pour ces exigences. Toutefois, le GMN de la Mauritanie doit formuler des recommandations visant à combler ces lacunes informationnelles, lorsque cela est possible.



- **Pêche non commerciale**

Les types de pêche non commerciale (*scientifique, exploratoire, sportive, subsistance*) sont définis par le Code de la pêche de 2015, mais les arrêtés ministériels nécessaires pour réglementer ces types de pêche n'ont pas encore été publiés.



- **Données de capture par espèce**

Bien que le volume total des captures ventilé par groupe d'espèces et par concession a été publié, aucune ventilation des espèces capturées n'a été fournie. Selon le GMN, l'information est collectée par groupe d'espèces tel que libellé dans la concession de droit d'usage, et non par espèce, à l'exception de l'information sur les thonidés gérée par l'ICCAT, l'espèce poulpe suivie par la Société Mauritanienne de Commercialisation des produits de la pêche (SMCP) et les espèces sous plan d'aménagement suivies par l'IMROP.

- **Espèces de poissons débarquées et transbordées**

Bien que les autorités nationales fournissent les volumes totaux de poissons débarqués dans les ports nationaux et étrangers, ainsi que les volumes transbordés, ces informations ne précisent pas les espèces. Selon le GMN, l'information est collectée par groupe d'espèces tel que libellé dans la concession de droit d'usage, et non par espèce, à l'exception de l'information sur les thonidés gérée par l'ICCAT et l'espèce poulpe suivie par la SMCP et les espèces sous plan d'aménagement suivies par l'IMROP.

- **Rejets de la pêche à grande échelle.**

Bien que les autorités nationales disposent de protocoles de collecte des informations sur les rejets provenant des navires, peu de missions d'observations scientifiques ont été effectuées par l'IMROP au cours des dernières années. Les résultats issus de ces investigations ont été jugés insuffisants pour être publiés.



- **Données de capture par espèce**

Bien que le volume total des captures ventilé par groupe d'espèces et par concession a été publié, aucune ventilation des espèces capturées n'a été fournie. Selon le GMN, ceci est dû au fait que l'information est collectée par groupe d'espèces tel que libellé dans la concession de droit d'usage, et non par espèce, à l'exception de l'information sur les thonidés gérée par l'ICCAT et l'espèce poulpe suivie par la Société Mauritanienne de Commercialisation des produits de la pêche (SMCP) et les espèces sous plan d'aménagement suivies par l'IMROP.

- **Nombre de pêcheurs**

Bien que le nombre total de pêcheurs dans tous les sous-secteurs (pêche artisanale et pêche côtière) ait été publié, aucune information n'a été recueillie sur le nombre de personnes travaillant de façon saisonnière, à temps plein ou à temps partiel.



- **Production de poisson et de produits de la pêche**  
Les autorités nationales n'ont pas compilé d'informations sur la quantité totale de poissons et de produits de la pêche produite par les unités de traitement.
- **Données sur l'emploi par sexe**  
Bien que le nombre total de personnes employées dans le secteur de la pêche soit publié, les méthodes de collecte de données ne comprennent pas d'informations ventilées par sexe.
- **Salaires**  
Aucune étude n'a été réalisée sur les salaires versés aux personnes travaillant dans le secteur de la pêche.

## Informations non divulguées

Cela s'applique aux exigences pour lesquelles les autorités mauritaniennes disposent d'informations pour l'année civile 2024, mais ne les ont pas encore rendues publiques.

Pour rester conforme au Standard FITI, les autorités nationales doivent publier en ligne toutes les informations disponibles.



- **Groupes d'espèces de poissons débarqués et transbordés**  
Bien que les autorités nationales fournissent les volumes totaux de poissons débarqués dans les ports nationaux et étrangers, ainsi que les volumes transbordés, ces informations ne précisent pas les groupes d'espèces. Cependant, l'information est collectée par groupe d'espèces tel que libellé dans la concession de droit d'usage, à l'exception de l'information sur les thonidés gérée par l'ICCAT et l'espèce poulpe suivie par la SMCP et les espèces sous plan d'aménagement suivies par l'IMROP.



- **Volume des exportations ventilé par groupe d'espèces**  
Bien que les autorités nationales publient des informations globales sur les exportations de poisson, ces données ne sont pas détaillées par groupe d'espèces. Ces informations sont détenues par les autorités nationales.
- **Volume des Importations ventilé par pays d'origine**  
Bien que les autorités nationales publient des informations ventilées par pays d'origine aucune ventilation n'est fournie pour les volumes. Ces informations sont détenues par les autorités nationales.



- **Ressources humaines déployées pour la surveillance maritime**  
Les informations sur les ressources humaines déployées par la GCM pour la surveillance maritime ne sont pas publiées. Ces informations sont détenues par les autorités nationales.
- **Entreprises sanctionnées pour infractions graves et sanctions appliquées**  
Bien que les autorités nationales publient la liste des infractions graves et très graves, les informations sur les noms des entreprises et les sanctions prononcées ne sont pas publiées alors qu'elles sont détenues par les Autorités nationales. Le GMN considère que ces informations sont de nature commerciale et privée et qu'elles ne peuvent, à ce titre, faire l'objet d'une publication.



- **Évaluations de projets**

Les autorités nationales publient une liste des projets liés à la pêche et à la conservation marine. Mais les rapports d'évaluation de certains projets ne sont pas rendus publics.

## Informations non applicables

Cela s'applique aux exigences du Standard FiTI qui ne s'appliquaient pas, pour l'année civile 2024, au secteur des pêches maritimes de la Mauritanie.



- **Rapports sur les résultats des consultations publiques concernant la décision de conclure des accords d'accès à la pêche avec d'autres pays.**

Aucune consultation publique de ce type n'a eu lieu en 2024.



- **Le nombre de navires battant pavillon mauritanien pêchant dans les eaux étrangères et leurs prises**

Aucun navire battant pavillon mauritanien n'opère actuellement dans les eaux étrangères.



- **Nombre de femmes opérant dans la pêche artisanale**

Aucune femme ne pratique la pêche en Mauritanie

- **Rejets de la pêche artisanale**

Les rejets en mer sont quasi-inexistants en raison du caractère sélectif des engins de pêche et de la forte demande en produits de la pêche

- **Permis de pêche artisanale**

Le permis de pêche artisanale est délivré par type de catégorie de ressource allouée dans le cadre d'une concession et non par engin de pêche.



- **Transferts financiers ou subventions gouvernementales**

Selon les autorités nationales, les subventions à la pêche ont été supprimées en 2021.

## Améliorer la qualité de l'information

L'information publique sur la pêche est fréquemment remise en question quant à sa fiabilité, sa cohérence et sa crédibilité. La fiabilité de cette information peut être compromise de diverses manières : soit l'exactitude des données est contestée, soit des incohérences apparaissent entre les différentes publications. Un manque d'information crédible peut nuire à la participation du public aux décisions relatives à la pêche ou engendrer de la méfiance entre les parties prenantes.

Garantir la *meilleure information publique disponible* est un élément essentiel du Standard FiTI. Cependant, évaluer cette qualité n'est pas toujours chose aisée. La production de données précises sur la pêche est notoirement difficile pour les autorités publiques, notamment en ce qui concerne les activités des navires de pêche, l'emploi et les recettes financières. À mesure que les pays améliorent la transparence, les discussions sur la qualité de l'information publique se développent progressivement, sous l'impulsion d'un accès accru du public à l'information. Il n'est donc pas toujours possible de réaliser un examen exhaustif de la qualité de l'information dans le cadre des évaluations annuelles de transparence menées pour le Standard FiTI. Néanmoins, la qualité de l'information publique devrait à terme devenir un critère plus important dans les évaluations de transparence.

Dans le cadre de cette évaluation de transparence, plusieurs exemples précis ont été identifiés, dans lesquels une discussion plus approfondie de la qualité de l'information apparaît importante.

Toutefois, dans le cas de la Mauritanie, il convient de noter que les autorités nationales s'efforcent d'améliorer les données sur la pêche publiées lors des réunions CTS organisées par la DARE afin de valider les données officielles avant leur publication.



Les informations relatives aux paiements effectués par les navires présentent parfois des divergences entre les différentes sources nationales. Par exemple, pour 2024, le rapport du CTS indique un montant de 1.391.792.146 MRU pour le régime national, tandis que la loi de finances le fixe à 1.774.076.308 MRU, soit une différence de 382.284.162 MRU (environ 95.600 USD). Selon le GMN, cet écart s'explique principalement par la différence entre les périodes calendaires prises en compte par chaque organisme. À cela s'ajoute la différence dans l'approche et la méthode de calcul, par exemple il est noté que les dividendes de la SMCP ne sont pas comptabilisés dans la loi des finances.



Les statistiques relatives aux exportations de produits de la pêche sont publiées conjointement par la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP) et l'Office National d'Inspection Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA). Il convient de noter que des divergences existent entre ces deux ensembles de données, car les deux organismes n'effectuent pas les mêmes mesures. En effet, les statistiques collectées par l'ONISPA ne concernent que les produits certifiés tandis que les données de la SMCP ne couvrent que les exportations de produits congelés, de farine et d'huile de poisson. Les données exhaustives sur les exportations sont fournies par la Douane.

# RAPPORT DU GROUPE MULTIPARTITE NATIONAL

L'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI) est mise en œuvre en Mauritanie à travers un Groupe Multipartite National (GMN), composé de représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile organisée.

Le GMN est l'instance décisionnelle principale chargée de renforcer la transparence dans le secteur des pêches en Mauritanie.

## Les principales responsabilités du GMN sont :

- ✓ Renforcer la crédibilité et la qualité des données relatives aux pêches nationales ;
- ✓ Recommander des améliorations en matière de transparence au gouvernement et suivre leur mise en œuvre ;
- ✓ Promouvoir la compréhension publique (et la valorisation) du secteur national des pêches ;
- ✓ Contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur l'information et à une gouvernance participative des pêches ;
- ✓ Suivre la conformité des efforts nationaux par rapport au Standard international de la FiTI.



## Représentants du gouvernement

Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et Portuaires (MPIMP) :  
*M. Sidi Ali Sidi Boubacar*

Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et Portuaires (MPIMP) :  
*Mme Azza Mint Jiddou*

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) : *M. Sidi Mouhamed Adabe*

Banque Centrale de Mauritanie (BCM) : *M. Koita Abdoulaye*

Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou : *M. Housseinou Bal*

## Représentants du secteur privé

Fédération Nationale de la Pêche (FNP) - Section pêche artisanale : *M. Sidi Ahmed Abeid*

Fédération Nationale de la Pêche (FNP) :  
*M. Cheikh Ould Mohamed Cheikh*

Fédération Nationale de la Pêche (FNP) - Usines de transformation :  
*M. Cheikhany Mohamed Beittatt*

Fédération Nationale de la Pêche (FNP) - Section pêche industrielle : *M. Ahmed Khoubah*

Fédération Nationale de la Pêche (FNP) - Opérateurs étrangers établis en Mauritanie :  
*M. Simon Zhang*

## Représentants de la société civile

Ordre National des Experts-Comptables (ONEC) :  
*M. Mohamedou Tijani*

Réseau des journalistes de la pêche :  
*M. Jedna Deida*

Ordre des Avocats (ONA) :  
*M. Cheikhany Jules*

ONG ZAKIA :  
*M. Brahim Boidaha*

Syndicat de la pêche :  
*M. Ahmed Taher*

## Observateurs

Le Président du Groupe des parlementaires pour la pêche et l'économie maritime ; Le Président du Groupe des parlementaires pour l'environnement ; Un représentant d'un projet d'appui au MPIMP ; Un expert en pêche ; Un représentant de l'IMROP.

## Invités

Le président du GMN, en consultation avec les autres membres, peut inviter aux réunions toute personne dont la participation est utile.

# Recommandations du GMN de la Mauritanie

« La transparence et la participation doivent être mises en œuvre de manière réaliste et progressive, afin d'assurer une large adhésion à cette initiative ».

Principe 7 de l'Initiative pour la Transparence des Pêches (FiTI).

Sur la base de la plus récente évaluation de la transparence réalisée par le Secrétariat international de la FiTI (pour l'année civile 2024), le GMN de la Mauritanie a convenu d'un ensemble de nouvelles recommandations à adresser aux autorités nationales, visant à améliorer la transparence et la participation des parties concernées dans le secteur des pêches du pays.

Bien que le gouvernement mauritanien ne soit pas tenu de mettre en œuvre les recommandations émises par son Groupe multipartite national (GMN), il doit cependant répondre à chacune de ces recommandations, même s'il décide de ne pas les accepter.

# 15

**Au total 15 recommandations ont été formulées par le GMN de la Mauritanie en 2025 afin de renforcer davantage la transparence et la participation des parties dans le secteur des pêches.**



Divulgence d'informations : **6**



Clarté de l'information : **0**



Disponibilité de l'information : **4**



Participation des parties prenantes : **0**



Qualité de l'information : **2**



Au-delà du Standard FiTI : **3**



## Divulgence d'informations

Recommandations visant à améliorer l'accès aux informations détenues par les autorités nationales qui n'ont pas encore été publiées en ligne.

2025\_1

**Publier les informations relatives à la ventilation du volume de poissons débarqués dans les ports nationaux par groupe d'espèce.**

**Priorité :** moyenne

**Responsabilité :** DARE

**Date d'achèvement prévue :**  
décembre 2026

**Contexte :** Bien que les autorités nationales publient les volumes totaux de poissons débarqués dans les ports nationaux, ces données ne sont pas ventilées par groupe d'espèce. Ces données sont collectées par les autorités à partir des rapports soumis par les exploitants de navires de pêche.

2025\_2

**Publier les informations relatives à la ventilation du volume de poissons transbordés et débarqués dans les ports étrangers par groupe d'espèces et par pavillon.**

**Priorité :** moyenne

**Responsabilité :** DARE

**Date d'achèvement prévue :**  
décembre 2026

**Contexte :** Bien que les autorités nationales publient les volumes totaux de poissons transbordés et débarqués dans les ports étrangers, ces données ne sont pas ventilées par groupe d'espèce et par pavillon. Ces données sont collectées par les autorités à partir des rapports soumis par les exploitants de navires de pêche.

2025\_3

**Publier les informations relatives au volume des importations désagrégées par groupes d'espèces, par pays d'origine et par type de traitement.**

**Priorité :** moyenne

**Responsabilité :** Douanes

**Date d'achèvement prévue :**  
décembre 2026

**Contexte :** Bien que des données globales sur le volume des importations de produits halieutiques soient publiées, elles ne sont pas ventilées par pays d'origine et par type de traitement, tandis que la ventilation par valeur quant à elle, est disponible.

2025\_4

**Publier la ventilation des exportations par groupe d'espèces et par type de traitement**

**Priorité :** moyenne

**Responsabilité :** OESP

**Date d'achèvement prévue :**  
décembre 2026

**Contexte :** Bien que des données globales sur les exportations de produits halieutiques soient publiées, celles-ci ne précisent pas les groupes d'espèces concernés, alors que l'information est collectée par les autorités

2025\_5

**Publier les documents d'évaluation des projets de pêche et de conservation marine existants.**

**Priorité :** moyenne

**Responsabilité :** DCP

**Date d'achèvement prévue :**  
juillet 2026

**Contexte :** Les autorités nationales ne publient pas certains documents d'évaluation des projets de pêche et de conservation marine bien qu'étant disponibles.

2025\_6

**Publier les informations sur les ressources humaines déployées pour la surveillance maritime**

**Priorité :** moyenne

**Responsabilité :** GCM

**Date d'achèvement prévue :**  
mars 2026

**Contexte :** Aucune information n'a été fournie sur les ressources humaines déployées pour la surveillance maritime (GCM) depuis le début du processus de compilation des rapports de la FiTI.



## Disponibilité de l'information

Recommandations pour la collecte ou la compilation d'informations actuellement inconnues sur le secteur de la pêche en Mauritanie.

2025\_7

**Collecter, lors des enquêtes cadres, les données relatives à la ventilation du nombre total de pêcheurs de la pêche à petite échelle par type d'emploi (saisonnier, temps plein ou temps partiel).**

**Priorité :** haute

**Responsabilité :** IMROP

**Date d'achèvement prévue :**  
Décembre 2026

**Contexte :** Bien que le nombre total de pêcheurs par sous-secteur soit publié, aucune donnée n'est disponible sur leur type d'emploi (saisonnier, temps plein ou temps partiel).

2025\_8

**Collecter et publier des informations sur la quantité totale de poissons et de produits de la pêche produite par les unités de traitement (produits finis), ventilée par groupe d'espèce et par type de produit.**

**Priorité :** moyenne

**Responsabilité :** ONISPA et SMCP

**Date d'achèvement prévue :** décembre 2026

**Contexte :** Les autorités nationales n'ont pas compilé d'informations sur la quantité totale de poissons et de produits de la pêche issus de la production et de la transformation (produits finis), ventilée par groupe d'espèce et par type de produit.

2025\_9

**Collecter des informations sur le genre dans les emplois formels et informels dans le secteur de la pêche.**

**Faible :** moyenne

**Responsabilité :** IMROP

**Date d'achèvement prévue :** décembre 2027

**Contexte :** Bien que le nombre total de personnes employées dans le secteur de la pêche soit publié, les méthodes de collecte de données n'intègrent pas d'informations ventilées par sexe.

2025\_10

**Collecter des informations sur les salaires dans le sous-secteur post-capture.**

**Priorité :** basse

**Responsabilité :** IMROP

**Date d'achèvement prévue :** décembre 2028

**Contexte :** Aucune étude n'a été réalisée sur les salaires versés aux personnes travaillant dans le secteur de la pêche.

Pour les domaines où l'évaluation de la transparence a révélé une indisponibilité des informations comme la prise d'arrêtés précisant les conditions d'exercice des différents types de pêche, la publication d'un registre en ligne à jour des navires de pêche à grande échelle autorisés à opérer dans la ZEE de la Mauritanie couvrant les 14 attributs du Standard FiTI, la mise en place d'un système de collecte de données sur les quantités de poisson transformées et vendues ainsi que sur les emplois générés par le secteur post-capture, le GMN de la Mauritanie a déjà émis des recommandations au cours des années précédentes.



## Qualité de l'information

Recommandations visant à améliorer l'exactitude, la cohérence ou la fiabilité des informations publiées.

2025\_11

**Préciser dans les rapports du CTS les périodes et les droits couverts par les informations sur les paiements publiées par le CTS et la Loi de finances afin de faciliter la compréhension et l'analyse des données.**

**Priorité :** moyenne

**Responsabilité :** GMN

**Date d'achèvement prévue :**  
avril 2026

**Contexte :** Des divergences existent entre les sources nationales sur les paiements des navires, dues notamment à des périodes de référence différentes, et certains paiements n'ont pas été inclus dans les précédents rapports FiTI pour le régime national de pêche pélagique côtière.

2025\_12

**Préciser dans les rapports du CTS les types de données sur les exportations de produits de la pêche collectées par la SMCP et l'ONISPA afin d'en faciliter la compréhension et l'analyse**

**Priorité :** moyenne

**Responsabilité :** GMN

**Date d'achèvement prévue :**  
avril 2026

**Contexte :** Les statistiques sur les exportations de produits de la pêche sont publiées par la SMCP et l'ONISPA, mais des divergences existent entre ces données car les structures concernées ne mesurent pas les mêmes indicateurs.



## Clarté de l'information

Recommandations pour améliorer la publication des données de gestion des pêches. L'information est diffusée plus largement, plus facilement compréhensible et utilisable par un public non spécialisé, ce qui favorise la sensibilisation et la compréhension du public.

**Pas de recommandation**



## Participation des parties prenantes

Recommandations pour améliorer la participation du public à la gestion des pêches en Mauritanie.

**Pas de recommandation**



## Au-delà du Standard FiTI

Recommandations visant à dépasser les exigences minimales du Standard FiTI, ce qui permettrait au processus de mise en œuvre de la FiTI de mieux répondre aux priorités nationales du secteur de la pêche en Mauritanie.

2025\_13

**Finaliser la stratégie de collecte et de publication régulière des informations gouvernementales sur le site de FiTI-Mauritanie et la mettre en œuvre**

**Priorité :** haute

**Responsabilité :** Secrétariat national de la FiTI

**Date d'achèvement prévue :** février 2026

**Contexte :** La mise à jour du site web du GMN est peu fréquente et se fait souvent dans le cadre de la compilation des rapports FiTI. Il est donc nécessaire de structurer, de planifier et d'améliorer la publication régulière des informations gouvernementales, au-delà de l'exercice ponctuel de la compilation des rapports FiTI annuels.

2025\_14

**Finaliser la stratégie de diffusion des informations des rapports FiTI et la mettre en œuvre**

**Priorité :** haute

**Responsabilité :** Secrétariat national de la FiTI

**Date d'achèvement prévue :** février 2026

**Contexte :** Malgré les progrès réalisés dans la publication des informations sur le secteur de la pêche via le processus FiTI, ces informations restent encore peu connues, peu comprises et faiblement utilisées par une grande partie des acteurs, en particulier les communautés de pêche, les organisations professionnelles, les élus locaux, les journalistes et le grand public.

2025\_15

**Inviter des représentants des autres structures nationales de gouvernance des pêches aux réunions du GMN**

**Priorité :** haute

**Responsabilité :** GMN

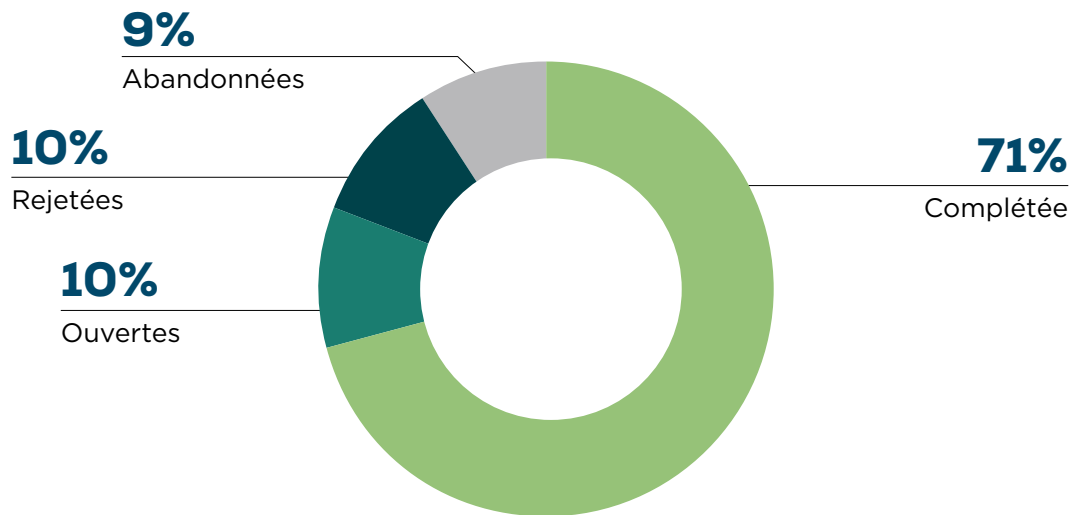
**Date d'achèvement prévue :** avril 2027

**Contexte :** La gouvernance des pêches en Mauritanie s'appuie sur plusieurs cadres de concertation, mais les échanges avec le GMN restent ponctuels, peu structurés et insuffisamment documentés. Les autres structures nationales de gouvernance des pêches doivent être conviées aux réunions du GMN pour partage et dissémination des rapports du GMN.

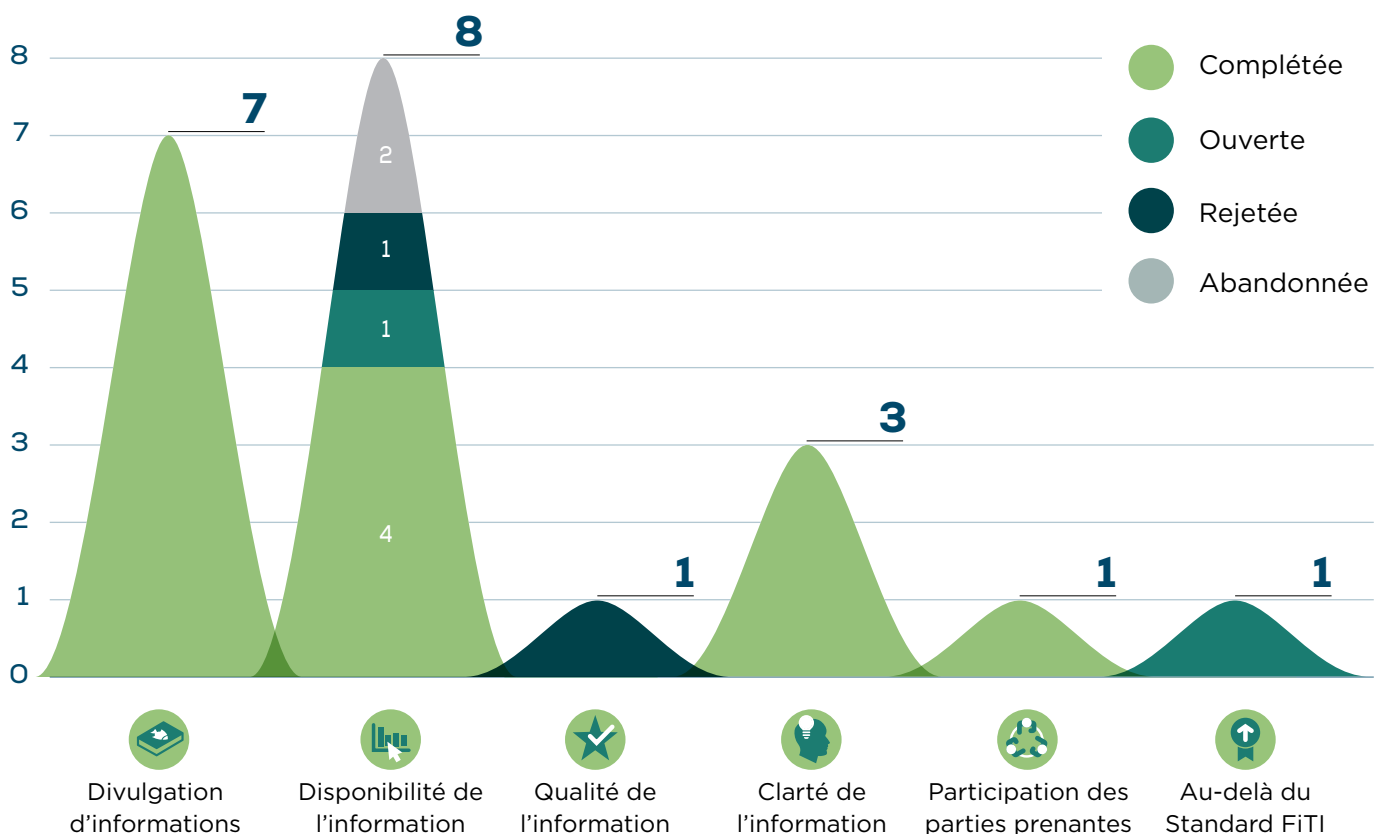
# Progrès dans la mise en œuvre des recommandations antérieures (2020-2024)

Depuis sa création en 2020, le GMN de la Mauritanie a formulé 21 recommandations à l'intention des autorités nationales :

## Recommandations antérieures selon l'état de mise en œuvre :



## Recommandations antérieures par catégorie :



## Recommandations antérieures par année d'émission :



Pour plus d'informations sur ces recommandations, ainsi que sur leur état détaillé de mise en œuvre, veuillez consulter le Registre central de suivi de l'amélioration progressive du Secrétariat international de la FiTI ([Progressive Improvement Tracker](#)).



## Mise en œuvre de la FiTI en Mauritanie

### Engagement public

Le Gouvernement de Mauritanie annonce son engagement à rejoindre la FiTI



Février 2016

### Pays candidat

Le Conseil international de la FiTI accorde à la Mauritanie le statut de Pays Candidat



Décembre 2018

### Rapport FiTI

Le Groupe multipartite national (GMN) de Mauritanie publie son 1er Rapport FiTI



Mai 2021

### Rapport FiTI

Le GMN publie son 3<sup>e</sup> Rapport FiTI



Avril 2023

### Rapport FiTI

Le GMN publie son 2<sup>e</sup> Rapport FiTI



Avril 2022

### Validation

Le Conseil d'Administration international de la FiTI reconnaît les efforts de mise en œuvre de la Mauritanie comme « progrès significatifs »



Avril 2023

### Rapport FiTI

Le GMN publie son 4<sup>e</sup> Rapport FiTI



Décembre 2023

### Rapport FiTI

Le GMN doit publier son 6<sup>e</sup> Rapport FiTI



Décembre 2025

### Pays conforme

Le Conseil international reconnaît la Mauritanie comme « Pays conforme » au Standard FiTI



Mai 2025

### Rapport FiTI

Le GMN publie son 5<sup>e</sup> Rapport FiTI



Décembre 2024

### Rapport FiTI

7<sup>e</sup> Rapport FiTI attendu



Décembre 2026

### Rapport FiTI

8<sup>e</sup> Rapport FiTI attendu



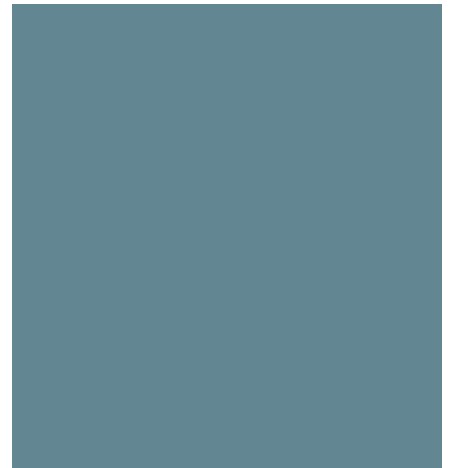
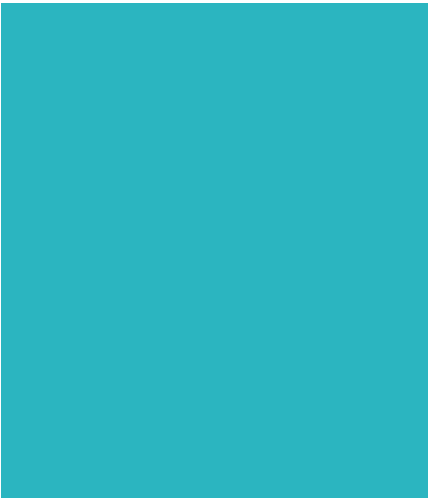
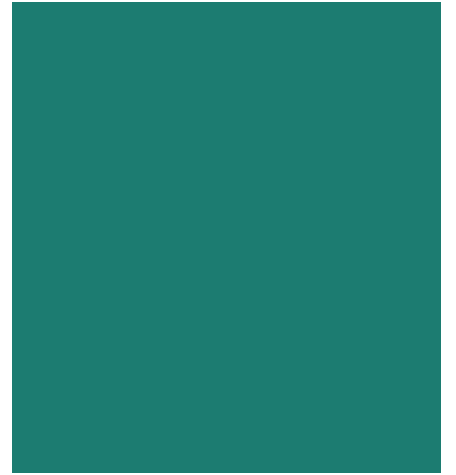
Décembre 2027

### Validation

La Mauritanie doit passer sa prochaine validation



2028







Fisheries  
Transparency  
Initiative

## Des pêcheries durables doivent être transparentes !

Il est communément admis que la gestion équitable et durable des pêches repose sur l'accès public à l'information. Sans informations fiables, la capacité des autorités nationales à prendre des décisions fondées sur les meilleures données disponibles est réduite ; de même, la capacité des parties non gouvernementales à exercer un contrôle efficace, à demander des comptes et à participer aux débats publics sur la manière dont les pêches sont gérées.

L'initiative pour la Transparence des pêches (FiTI) a été créée en 2015 en tant qu'initiative mondiale, fondée sur un partenariat multipartite, visant à renforcer la durabilité des pêches maritimes en améliorant l'accès du public aux informations sur la gestion des pêches.

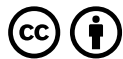
Au cœur de cette démarche se trouve le Standard FiTI. Celui-ci définit les informations relatives aux pêches que les autorités nationales doivent publier en ligne, explique comment ces informations peuvent être vérifiées et comment elles peuvent être utilisées de manière plus efficace pour informer le débat public.

Le premier Standard FiTI a été publié en avril 2017, après près de deux années de discussions approfondies entre gouvernements, entreprises de pêche industrielle, représentants de la pêche artisanale, organisations intergouvernementales et groupes de la société civile travaillant sur les pêches et la conservation marine.

Depuis sa création, le Standard FiTI a démontré son efficacité et est devenu le cadre de référence mondial en matière de transparence dans la gestion nationale des pêches maritimes.

---

### Décembre 2025



Sauf indication contraire, ce rapport est publié sous licence [Creative Commons Attribution 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

La production de ce rapport a été financée par le Secrétariat international de la FiTI.

Crédits : Photo de couverture : moctar sy via iStock ; Photo page 2 : Getty Images pour Unsplash ; Photo page 24 : Annie Spratt via Unsplash

Conception : Design for development (www.d4d.co.za)



**MAURITANIE**

**fiti.global**

---



fisheries-transparency



fiti.global



fisheriestransparencyinitiative



@fiti-global.bsky.social



@fisheriestransparencyiniti10